



## Annexe aux comptes

### 1.1 Limite d'activation, principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation

Le règlement communal des finances (art. 3) fixe la limite d'activation des investissements à Fr. 30'000.00. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats. Au cours de l'année 2022, cette limite a été respectée strictement.

Les principes régissant la présentation des comptes (annualité, comptabilité d'exercice, spécialité, prudence, produit brut, importance, spécialité qualitative, spécialité quantitative, spécialité temporelle, comparabilité, permanence, continuité) mentionnés à l'art. 40 LFCO ont été suivis, sans dérogation.

Les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées au coût d'acquisition lors du premier établissement du bilan. Les évaluations ultérieures ont lieu à la valeur vénale à la date de clôture. Pour le passage à MCH2, selon les différents objets, la valeur vénale a été calculée en capitalisant le rendement locatif ou en retenant une moyenne entre la valeur de rendement et la valeur de substance.

Les immobilisations du patrimoine administratif sont portées au bilan au coût d'acquisition ou de construction. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en considérant la durée d'utilisation. Les durées d'utilisation, les taux d'amortissement fixés dans la directive 4 du Scom ont été suivis. La liste non exhaustive des durées d'utilisation et taux d'amortissement figurent ci-après :

<b>Immobilisations</b>	<b>Durée d'utilisation</b>	<b>Amortissement linéaire</b>
Routes	40 ans	2.50%
Bâtiments	33 1/3 ans	3.00%
Captages, stations de pompage	50 ans	2.00%
Installations de mesure, de commande	20 ans	5.00%
Conduites et hydrantes	80 ans	1.25%
Meubles, machines, véhicules	10 ans	10.00%
Immobilisations incorporelles	10 ans	10.00%

La directive 4 du SCom fixe des durées d'utilisation et des taux d'amortissement différents selon les composants du réseau d'eau potable. Un taux moyen a été retenu pour certains investissements dont la recherche historique des valeurs d'acquisition et de construction n'a pas permis de distinguer précisément les composants.

La période considérée pour la recherche historique d'acquisition ou de construction des biens a été de 20 ans conformément à l'art. 44 OFCo.

Au même titre que les investissements, les subventions obtenues, désormais portées au passif du bilan, sont amorties par le compte de résultats. Le taux d'amortissement appliqué est identique à celui de l'objet pour lequel la subvention a été versée. Tout comme les subventions, les taxes de raccordement facturées à des tiers sont également portées au passif du bilan désormais. Etant donné qu'elles ne sont pas rattachées à un bien particulier mais à une tâche (accès au réseau d'eau, au réseau d'eaux usées), l'utilisation ou la dissolution de ces taxes est linéaire et considère un taux de 4.00% (directive 13 du SCom).

## 1.2 Etat du capital propre

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

Capitaux propres au 1er janvier 2022			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2022			
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution						
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	Libellés	CHF	
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	2 714 931.32	Attributions aux FS, capitaux propres			2 215 038.60	Prélèvements sur les FS, capitaux propres			2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	4 814 437.28
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	1 140 713.74	29501.00	voir ci-dessous	1 784 382.97	45	voir ci-dessous	115 532.64	29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	2 809 564.07	
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	1 574 217.58	20687.20 + 35	voir ci-dessous	417 331.27	45		0.00	29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	1 991 548.85	
29003	Financement spécial, élimination des déchets	0.00	35	voir ci-dessous	13 324.36	45		0.00	29003	Financement spécial, élimination des déchets	13 324.36	

Capitaux propres au 1er janvier 2022			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2022			
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution						
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	Libellés	CHF	
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement			12 816 221.58	Prélèvements de la réserve liée au retraitement			295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	4 900 652.00
29500	Patrimoine administratif, autres	0.00		voir ci-dessous	11 031 838.61		voir ci-dessous	6 131 186.61	29500	Patrimoine administratif, autres	4 900 652.00	
29501	Approvisionnement en eau	0.00		voir ci-dessous	1 784 382.97		voir ci-dessous	1 784 382.97	29501	Approvisionnement en eau	0.00	
29502	Traitement des eaux usées	0.00							29502	Traitement des eaux usées	0.00	
29503	Gestion des déchets	0.00							29503	Gestion des déchets	0.00	

## 1.2 Etat du capital propre (suite)

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

Capitaux propres au 1er janvier 2022			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2022		
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00		Attributions à la réserve liée au retraitement du PF	820 903.20		Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF	820 903.20	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29600	Réserve de retraitement, patrimoine financier	0.00		voir ci-dessous	820 903.20		voir ci-dessous	820 903.20	29600	Réserve de retraitement, patrimoine financier	0.00

Capitaux propres au 1er janvier 2022			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2022		
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	Libellés	CHF
299	Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan	11 425 123.04		Augmentation	9 823 800.82		Diminution	0.00	299	Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan	21 248 923.86
29900	Résultat annuel	0.00		voir ci-dessous	168 996.71				29900	Résultat annuel	168 996.71
29990	Résultats cumulés des années précédentes	11 425 123.04		voir ci-dessous	9 654 804.11				29990	Résultats cumulés des années précédentes	21 079 927.15

## Commentaires

### *Résultats cumulés des années précédentes*

La réévaluation du patrimoine financier (Fr. 820'903.20), le surplus de la réévaluation du patrimoine administratif (Fr. 5'583'935.96) tout comme les réserves non obligatoires dissoutes (Fr. 3'249'964.95) ont été portés en augmentation des résultats cumulés des années précédentes.

### *Réserve de retraitement du patrimoine administratif*

La durée maximale pour la dissolution de la réserve de retraitement du patrimoine administratif est de 10 ans. Pour l'année 2022, cette dissolution représente un montant de Fr. 547'250.65 permettant de neutraliser la charge d'amortissement déjà effectué par le passé. Eu égard aux investissements très importants effectués durant les 20 dernières années et compte tenu des amortissements élevés effectués, la réserve de réévaluation calculée sur le réseau routier communal est très importante (plus de 9 millions). Le SCom n'a pas autorisé la commune à prélever la réserve au-delà de la durée maximale de 10 ans. Le surplus de la réserve de réévaluation a par conséquent été porté dans les résultats cumulés des années précédentes en fin d'année 2022 (Fr. 5'583'935.96).

### *Financements spéciaux tâches environnementales*

La directive 13 du SCom fixe les règles de comptabilisation des investissements, des taxes et des financements spéciaux des tâches environnementales (approvisionnement en eau, traitement des eaux usées, gestion des déchets). Cette directive distingue, d'une part, le financement spécial pour le maintien de la valeur (FSMV) constitué pour supporter les futurs investissements et, d'autre part, le financement spécial pour l'équilibre du compte (FSEC), soit l'éventuel excédent du chapitre (au-delà de la couverture de 100%).

Le système de dépréciation et de financement des infrastructures pour l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées suppose une analyse approfondie des financements comptabilisés jusqu'ici de manière à déterminer d'où proviennent les montants attribués à ces réserves. Dans l'attente de cette étude, les montants anciennement comptabilisés ont été attribués pour 2/3 au FSMV et 1/3 au FSEC. La différence entre la valeur comptable au 31 décembre 2021 et la valeur résiduelle au 1<sup>er</sup> janvier 2022 après réévaluation (Fr. 1'784'382.97) a suivi le même traitement.

En l'absence d'amortissements à neutraliser, les taxes de raccordement facturées à des tiers pour le traitement des eaux usées à hauteur de Fr. 211'699.27 en 2022 ont été directement attribuées au financement spécial pour le maintien de la valeur (FSMV).

Les attributions, prélèvements aux financements spéciaux de l'année 2022 figurent sous chiffre 5.4.

## 1.3 Tableau des provisions et préfinancements

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

Provisions et préfinancements					
Libellés	Valeur comptable au 01.01.2022	Modification			Valeur comptable au 31.12.2022
		Constitution	Utilisation	Dissolution	
Provision place de jeux	0.00	6 000.00			6 000.00
Provision CPPEF	262 386.64		212 183.37		50 203.27
Réserve non oblig. fonds de solidarité	19 361.35			19 361.35	0.00
Provision camps ski et divers	20 603.60			20 603.60	0.00
Réserve centre sportif et culturel	10 000 000.00			3 000 000.00	7 000 000.00
Réserve bassin de rétention	46 296.30				46 296.30
Réserve panneaux solaires	210 000.00			210 000.00	0.00
Provision pour remaniement	525 000.00		33 563.65		491 436.35
<b>Total des provisions et préfinancements</b>	<b>11 083 647.89</b>	<b>6 000.00</b>	<b>245 747.02</b>	<b>3 249 964.95</b>	<b>7 593 935.92</b>

### Commentaires

#### *Provision pour place de jeux*

L'attribution à cette provision à fin 2022 correspond au montant facturé à un tiers. Elle sera utilisée lors de travaux réalisés pour équiper une place de jeux.

#### *Provision CPPEF*

Cette provision constituée en 2020 et ajustée en 2021 selon les informations communiquées par l'Administration des finances du canton de Fribourg a été dissoute en 2022 à hauteur du montant facturé par le canton pour l'enseignement préscolaire, primaire ainsi que le conservatoire (Fr. 126'891.12). La provision a également été utilisée pour supporter les coûts des mesures transitoires liés à l'assainissement de la CPPEF considérés dans les participations communales au CO de la Glâne, au service des ambulances Sud fribourgeois et au service SLPP Glâne-Veveyse.

#### *Centre sportif*

Cette réserve pour le préfinancement du centre sportif sera utilisée pour neutraliser la charge d'amortissement dès l'année 2023. Elle a été ajustée au moment du passage à MCH2 pour correspondre au montant de l'investissement accepté en assemblée communale.

#### *Réserve bassin de rétention*

Cette réserve a été constituée à la suite d'un versement des CFF pour la réalisation d'un bassin de rétention d'eau. Elle sera utilisée une fois le bassin réalisé.

#### *Provision pour remaniement*

Cette provision a été constituée en 2021 pour couvrir les coûts résiduels du remaniement à charge de la commune.

## 1.4 Tableau des participations

(généralisé automatiquement par le système informatique et complété)

Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominatif	Dettes	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Part aux dettes	Valeur d'acquisition	Norme de présentation des comptes (mch1, mch2, CO, etc)	Flux financiers pendant l'exercice	Risques spécifiques
<b>Groupement de communes selon article 121 Lcom</b>										
Association du Cycle d'Orientation de la Glâne	Ecole obligatoire		60 726 589.80	L	Communes glânoises	5 893 589.10				
Association du Réseau Santé de la Glâne	Homes, soins à domicile et ambulances		35 321 806.25	L	Communes glânoises	3 428 024.10				
<b>Syndicats de communes selon article 123 Lcom</b>										
<b>Personnes morales de droit privé</b>										
<b>Société simple, en nom collectif ou commandite</b>										
<b>Rapport contractuels conclus en vue de l'accomplissement de tâches communales</b>										

### Commentaires

Notre part aux dettes du CO de la Glâne et du RSG se montent à respectivement à Fr. 5'893'589.10 et Fr. 3'428'024.10. La part de la commune aux dettes des associations intercommunales doit être considérée dans le calcul des indicateurs financiers (taux d'endettement net, dette brute par rapport aux revenus, dette nette par habitant).

## 1.5 Tableau des garanties

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

Nom des destinataires/du cocontractant ou de la cocontractante	Rapport juridique	Indications sur les prestations couvertes par la garanties; nature, montant, caducité, intérêts, etc	Flux financiers pendant l'exercice (CHF)	Autre précisions spécifiques
<b>Entreprises de droit privé selon CO/CCS</b>				
<b>Entreprises de droit public</b>				
<b>Contrats de droit public</b>				
<b>Autres engagements / leasing</b>				
Leasing d'exploitation	Leasing	- Photocopieurs écoles de Siviriez, Prez-vers-Siviriez et Villaraboud + imprimante école de Villaraboud (Cercle scolaire de Siviriez) :		
		contrat de leasing n° 500399, durée de 60 mois, du 01.05.2019 au 30.04.2024	6 653.20	Leasing en cours
		- Photocopieur administration communale de Siviriez :		
		contrat de leasing n° 500290, durée de 60 mois, du 01.09.2017 au 31.08.2022	2 689.30	Leasing terminé le 31.08.2022



## 1.6 Tableau des immobilisations

(généralisé automatiquement par le système informatique et complété)

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Amortissements cumulés au 31.12.2021	Valeur au bilan au 01.01.2022	Amortissement annuel planifié 2022	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Retraitements	Valeur résiduelle au 31.12.2022
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>		<b>44 066 188.20</b>	<b>-26 687 188.47</b>	<b>12 793 924.00</b>	<b>-885 917.95</b>	<b>13 049 100.21</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-49 655.05</b>	<b>29 492 526.94</b>
1400	Terrains (bâti et non bâti)	257 535.00	-42 535.00	215 000.00	0.00	42 535.00	0.00	0.00	0.00	257 535.00
1401	Routes et voies de communication	15 479 345.49	-13 852 135.96	1 627 209.53	-357 311.65	9 141 675.44	0.00	0.00	-49 655.05	10 361 918.27
1402	Aménagement des cours d'eau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1403	Autres ouvrages de génie civil	5 861 017.83	-2 467 233.00	3 393 784.83	-128 879.90	2 327 942.03	0.00	0.00	-67 145.15	5 525 701.81
1404	Bâtiments	14 009 560.75	-9 155 417.80	4 854 142.95	-316 905.65	1 663 947.15	0.00	0.00	0.00	6 201 184.45
1405	Forêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1406	Biens meubles	837 772.10	-549 102.49	288 669.61	-62 604.30	71 428.84	0.00	60 909.00	0.00	358 403.15
1407	Installations en construction	4 585 075.73	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-139 907.30	0.00	4 445 168.43
1409	Autres immobilisations corporelles	3 035 881.30	-620 764.22	2 415 117.08	-20 216.45	-198 428.25	0.00	78 998.30	67 145.15	2 342 615.83
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>		<b>528 685.40</b>	<b>-435 455.06</b>	<b>93 230.34</b>	<b>-30 744.90</b>	<b>91 284.65</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>153 770.09</b>
1420	Logiciels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1429	Autres immobilisations incorporelles	528 685.40	-435 455.06	93 230.34	-30 744.90	91 284.65	0.00	0.00	0.00	153 770.09
1441 à 1448	Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
145-1,-2,-4,-5,-6,-8	Participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1460 à 1469	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER</b>		<b>5 016 123.46</b>	<b>-1 822 387.26</b>	<b>2 928 935.05</b>	<b>0.00</b>	<b>820 903.20</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>4 014 639.40</b>
1080	Terrains non bâtis	795 493.31	-9 402.60	786 090.71	0.00	30 347.54	0.00	0.00	0.00	816 438.25
1084	Bâtiments	2 337 262.25	-474 417.91	1 862 844.34	0.00	790 555.66	0.00	0.00	0.00	2 653 400.00
1086	Biens meubles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1087	Installations en construction	264 801.15	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	264 801.15
1089	Autres immobilisations corporelles	1 618 566.75	-1 338 566.75	280 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	280 000.00
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF</b>		<b>-3 186 809.60</b>	<b>1 060 411.87</b>	<b>-2 126 397.73</b>	<b>72 526.55</b>	<b>-324 163.28</b>	<b>0.00</b>	<b>-122 787.30</b>	<b>0.00</b>	<b>-2 500 821.76</b>
2068	Subventions d'investissement passif	-3 186 809.60	1 060 411.87	-2 126 397.73	72 526.55	-324 163.28	0.00	-122 787.30	0.00	-2 500 821.76
		<b>46 424 187.46</b>	<b>-27 884 618.92</b>	<b>13 689 691.66</b>	<b>-844 136.30</b>	<b>13 637 124.78</b>	<b>0.00</b>	<b>-122 787.30</b>	<b>-49 655.05</b>	<b>31 160 114.67</b>

### Commentaires

Le tableau présente de manière synthétique le passage des valeurs comptables au 31 décembre 2021 aux valeurs réévaluées au 31 décembre 2022 suite au passage à MCH2.

## 1.7 Indicateurs financiers

### 1.7.1 Taux d'endettement net

(généré automatiquement par le système informatique et complété)

TAUX D'ENDETTEMENT NET		
Capitaux de tiers	20	12 337 478.63
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	9 321 613.20
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	2 500 821.76
Patrimoine financier	- 10	13 655 194.74
<b>= Dette nette</b>		<b>5 503 075.33</b>
<b>Revenus fiscaux</b>	40	<b>6 509 820.66</b>
<b>TAUX D'ENDETTEMENT NET</b>		<b>84.53%</b>
(Dette nette / Revenus fiscaux)		

#### Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

#### Valeurs indicatives:

< 100% bon

100% – 150% suffisant

> 150% mauvais

#### Commentaires

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette.

Le taux d'endettement net de 84.53% représente un niveau d'endettement faible. La commune a bénéficié de revenus d'impôts très élevés durant une dizaine d'années qui lui ont permis de rembourser l'entier de ses dettes, hormis les prêts LIM.

## 1.7.2 Degré d'autofinancement

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT		
Solde du compte de résultats		168 996.71
Amortissement du PA	+ 33	916 662.85
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35	225 023.63
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45	115 532.64
Attribution au ducroire	+ 318	62 000.00
Réévaluations emprunts PA	+ 364	-
Réévaluations participations PA	+ 365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+ 366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	- 466	72 526.55
Amortissements supplémentaires	+ 383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissem	+ 387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Attributions au capital propre	+ 389	-
Réévaluation des autres placements financiers	- 4440	19 140.00
Revalorisation du patrimoine administratif	- 4490	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	- 489	547 250.65
<b>= Autofinancement</b>		<b>618 233.35</b>
Immobilisations corporelles	50	4 849 876.88
Investissements pour le compte de tiers	+ 51	-
Immobilisations incorporelles	+ 52	-
Prêts	+ 54	-
Participations et capital social	+ 55	-
Propres subventions d'investissements	+ 56	-
Investissements extraordinaires	+ 58	-
<b>= Investissements bruts</b>		<b>4 849 876.88</b>
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	60	-
Remboursements	+ 61	-
Vente d'immobilisations incorporelles	+ 62	-
Subventions d'investissements acquises	+ 63	328 419.30
Remboursement de prêts	+ 64	-
Transfert de participations	+ 65	-
Remboursement de propres subventions d'investissement	+ 66	-
Recettes d'investissement extraordinaires	+ 68	-
<b>= Recettes d'investissement</b>		<b>328 419.30</b>
Investissements bruts		4 849 876.88
Recettes d'investissement	-	328 419.30
<b>= Investissements nets</b>		<b>4 521 457.58</b>
<b>DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>13.67%</b>
(Autofinancement / Investissements nets)		

### Valeurs indicatives:

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 -100%

Récession : 50 – 80%

### Commentaires

L'indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

Le degré d'autofinancement de 13.67 % est faible du fait des investissements particulièrement importants réalisés au cours de l'exercice. Des investissements supérieurs à l'autofinancement obligent la commune à contracter des emprunts ou, dans la situation de la commune, à utiliser sa trésorerie.

### 1.7.3 Part des charges d'intérêts

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS		
Charges d'intérêt	340	10 363.71
Revenus des intérêts	- 440	52 925.10
<b>= Charges d'intérêts net</b>		<b>-42 561.39</b>
Revenus fiscaux	40	6 509 820.66
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	1 801 136.74
Revenus divers	+ 43	19 151.19
Revenus financiers	+ 44	374 581.85
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	115 532.64
Revenus de transfert	+ 46	1 306 461.32
Revenus extraordinaires	+ 48	553 250.65
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au p	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	- 4895	547 250.65
<b>= Revenus courants</b>		<b>10 132 684.40</b>
<b>PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS</b>		<b>-0.42%</b>
(Charges d'intérêts net / Revenus courants)		

#### Valeurs indicatives:

0% – 4% bon

4% – 9% suffisant

> 9% mauvais

#### Commentaires

Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

La commune n'a pas de dette si bien que les revenus courants n'ont pas à supporter de charges d'intérêts.

## 1.7.4 Dette brute par rapport aux revenus

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS		
Engagements courants	200	1 110 959.05
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	9 321 613.20
Engagements financiers à court terme	+ 201	-
Instruments financiers dérivés	- 2016	-
Engagements financiers à long terme	+ 206	2 610 521.76
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	2 500 821.76
<b>= Dette brute</b>		<b>10 542 272.25</b>
Revenus fiscaux	40	6 509 820.66
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	1 801 136.74
Revenus divers	+ 43	19 151.19
Revenus financiers	+ 44	374 581.85
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	115 532.64
Revenus de transfert	+ 46	1 306 461.32
Revenus extraordinaires	+ 48	553 250.65
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au p	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	- 4895	547 250.65
<b>= Revenus courants</b>		<b>10 132 684.40</b>
<b>DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS</b>		<b>104.04%</b>

(Dette brute / revenus courants)

### Valeurs indicatives:

- < 50% très bon
- 50% – 100% bon
- 100% – 150% moyen
- 150% – 200% mauvais
- > 200% critique

### Commentaires

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Notre part aux dettes des associations intercommunales impacte considérablement le calcul de cet indicateur.

## 1.7.5 Proportion des investissements

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

<b>PROPORTION DES INVESTISSEMENTS</b>		
Immobilisations corporelles	50	4 849 876.88
Investissements pour le compte de tiers	+ 51	-
Immobilisations incorporelles	+ 52	-
Prêts	+ 54	-
Participations et capital social	+ 55	-
Propres subventions d'investissements	+ 56	-
Investissements extraordinaires	+ 58	-
<b>= Investissements bruts</b>		<b>4 849 876.88</b>
Charges de personnel	30	1 371 350.44
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+ 31	2 380 459.49
Attribution au ducroire	- 3180	62 000.00
Charges financières	+ 34	70 026.56
Réévaluations, immobilisations PF	- 344	-
Charges de transfert	+ 36	5 497 071.72
Réévaluations, emprunts PA	- 364	-
Réévaluations, participations PA	- 365	-
Amortissements, subventions d'investissements	- 366	-
Charges de personnel extraordinaires	+ 380	-
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+ 381	6 000.00
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+ 3840	77 907.30
Charges de transfert extraordinaires	+ 386	-
<b>= Dépenses courantes</b>		<b>9 340 815.51</b>
Dépenses courantes		9 340 815.51
Investissements bruts	+	4 849 876.88
<b>Dépenses totales</b>		<b>14 190 692.39</b>
<b>PROPORTION DES INVESTISSEMENTS</b>		<b>34.18%</b>
(Investissements bruts / Dépenses totales)		

### Valeurs indicatives:

< 10% effort d'investissement faible

10% – 20% effort d'investissement moyen

20% – 30% effort d'investissement élevé

> 40% effort d'investissement très élevé

### Commentaires

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

Avec un taux de 34.18%, la commune réalise un effort d'investissement élevé.

## 1.7.6 Part du service de la dette

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

PART DU SERVICE DE LA DETTE		
Charges d'intérêts	340	10 363.71
Revenus des intérêts	- 440	52 925.10
Amortissements du patrimoine administratif	+ 33	916 662.85
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+ 364	-
Réévaluations participations patrimoine administratif	+ 365	-
Amortissements subventions d'investissements	+ 366	-
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	- 466	72 526.55
<b>= Service de la dette</b>		<b>801 574.91</b>
Revenus fiscaux	40	6 509 820.66
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	1 801 136.74
Revenus divers	+ 43	19 151.19
Revenus financiers	+ 44	374 581.85
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	115 532.64
Revenus de transfert	+ 46	1 306 461.32
Revenus extraordinaires	+ 48	553 250.65
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	- 4895	547 250.65
<b>= Revenus courants</b>		<b>10 132 684.40</b>
<b>PART DU SERVICE DE LA DETTE</b>		<b>7.91%</b>

(Service de la dette / Revenus courants)

### Valeurs indicatives:

< 5% charge faible

5% – 15% charge acceptable

> 15% charge forte

### Commentaires

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbés par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire restreinte.

Avec un taux de 7.91%, la commune a une charge acceptable. En l'absence de dette, la part du service de la dette ne considère que les amortissements.

## 1.7.7 Dette nette par habitant

(généré automatiquement par le système informatique et complété)

### DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS

Capitaux de tiers	20	12 337 478.63
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	9 321 613.20
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	2 500 821.76
Patrimoine financier	- 10	13 655 194.74
<b>= Dette nette</b>		<b>5 503 075.33</b>

Population résidente permanente **2 526**

**DETTE NETTE PAR HABITANT** **2 178.57**

(Dette nette / Population résidente permanente)

#### Valeurs indicatives:

< 0 CHF patrimoine net

0 – 1'000 CHF endettement faible

1'001 – 2'500 CHF endettement moyen

2'501 – 5'000 CHF endettement important

> 5'000 CHF endettement très important

#### Commentaires

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. L'évaluation de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

L'endettement net par habitant de Fr. 2'178.57, tenant de notre part aux dettes des associations intercommunales représente un endettement moyen.



## 1.7.8 Taux d'autofinancement

(généré automatiquement par le système informatique et complété)

TAUX D'AUTOFINANCEMENT		
Solde du compte de résultats		168 996.71
Amortissement du PA	+ 33	916 662.85
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35	225 023.63
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45	115 532.64
Attribution au ducroire	+ 318	62 000.00
Réévaluations emprunts PA	+ 364	-
Réévaluations participations PA	+ 365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+ 366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	- 466	72 526.55
Amortissements supplémentaires	+ 383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissem	+ 387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Attributions au capital propre	+ 389	-
Réévaluation des autres placements financiers	- 4440	19 140.00
Revalorisation du patrimoine administratif	- 4490	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	- 489	547 250.65
<b>= Autofinancement</b>		<b>618 233.35</b>
Revenus fiscaux	40	6 509 820.66
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	1 801 136.74
Revenus divers	+ 43	19 151.19
Revenus financiers	+ 44	374 581.85
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	115 532.64
Revenus de transfert	+ 46	1 306 461.32
Revenus extraordinaires	+ 48	553 250.65
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au p	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	- 4895	547 250.65
<b>= Revenus courants</b>		<b>10 132 684.40</b>
<b>TAUX D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>6.10%</b>
(Autofinancement / Revenus courants)		

### Valeurs indicatives:

> 20% bon

10% – 20% moyen

< 10% mauvais

### Commentaires

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité peut consacrer au financement de ses investissements.

Le taux d'autofinancement de 6.10 % obtenu est jugé mauvais selon les valeurs indicatives. Notre capacité d'investissement est limitée.